

Nous voulons aussi vous sensibiliser au fait que cette réforme s'inscrit dans une politique globale du démantèlement du service public de l'Education Nationale allant de l'école maternelle à l'Université illustrée par :

△ la volonté de supprimer l'école maternelle ;

△ la mise en place de nouveaux programmes 2008 qui favorisent l'apprentissage de mécanismes au détriment de la réflexion ;

△ la disparition des RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) dont la conséquence est l'abandon des élèves les plus en difficultés pour lesquels des enseignants spécialisés sont indispensables ;

△ la diminution de la dotation horaire globale dans les collèges qui réduit les horaires d'enseignement et empêche tout aménagement pédagogique nécessaire pour un enseignement de qualité (demi classe, groupe de soutien,...) ;

△ la réforme des lycées : diminution des disciplines enseignées (suppression d'options), réduction des horaires, augmentation des inégalités sociales.

△ la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) dans les universités qui conduit à la mise en concurrence des universités et produit une inégalité de l'offre de formation liée aux crédits alloués à l'université en fonction de sa renommée ;

△ la réforme du recrutement et de la formation des maîtres ;

△ la diminution, chaque année, du nombre d'enseignants dans le service public, 13 500 postes supprimés en 2009, 35 000 depuis 2007.

Pendant ce temps, le gouvernement reconnaît officiellement la validité des diplômes des universités catholiques et augmente de façon considérable les subventions destinées aux établissements privés.

PETITION Pétition à l'initiative d'enseignants, étudiants, stagiaires,
personnels de l'IUFM de Paris
Réunis en AG
le 12 février 2009



Les Ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche veulent imposer sans aucune concertation préalable une réforme de la formation des enseignants et des concours de recrutement.

Nous nous opposons à ces mesures qui portent une atteinte sans précédent à la formation des enseignants et au service public d'éducation :

Nous nous opposons à :

- **Disparition de la formation professionnelle** en alternance dans le cadre de l'année de stage et l'abandon de la formation continue pour tous les enseignants.

- **Absence** de dispositions financières suffisantes pour permettre à tous les étudiants de suivre ce nouveau cursus universitaire.

- **Appauvrissement** des contenus des épreuves des futurs concours de recrutement.

- **Réduction massive** du recrutement et absence de visibilité sur l'avenir des concours et de la mission publique d'éducation.

En conséquence, **nous demandons :**

- **Le retrait** de cette réforme

- **Le maintien en 2009-2010** du dispositif actuel de recrutement et de formation des enseignants

- La **Reconnaissance et la valorisation** de la durée actuelle de formation portée déjà à Bac + 5

- **Le maintien et le renforcement** de la formation professionnelle en alternance .

Et pour ce faire **l'ouverture de véritables négociations et dialogues** pour élaborer ensemble une réforme cohérente et ambitieuse avec les différents partenaires éducatifs.

PETITION À SIGNER SUR LE SITE

Enseigner, un métier qui s'apprend

www.sauvonslaformation.com

Parents


si

vous saviez !!!






Maman, comment on fait les maîtresses ?



Je vais t'expliquer, tout d'abord pour être une maîtresse ou un maître (on les appelle des professeurs des écoles depuis 1991) il faut que tu aies un diplôme universitaire de niveau Bac +3 (licence) dans n'importe quelle discipline. Ensuite, pendant une année tu te prépares à passer un concours de la fonction publique celui qui recrute les professeurs des écoles.



Ça veut dire quoi préparer le concours ?



Ça veut dire que tu réapprends tout ce que tu devras enseigner à des élèves, tu essayes de comprendre comment ils apprennent, quelles difficultés ils rencontrent lors de leurs apprentissages. En bref tu apprends à faire apprendre.

Par exemple, tu es professeur des écoles dans une classe de CP (classe préparatoire). Tu demandes à un enfant de compter de 1 en 1 à partir de 57.

L'enfant te répond : cinquante huit, cinquante neuf, cinquante dix, cinquante onze...

Comment tu lui fais comprendre qu'après cinquante neuf c'est soixante et pas cinquante dix ?

C'est une des questions qui est abordée quand tu prépares le concours. Ce type de questions, il y en a beaucoup et dans toutes les matières.

Et tu auras des stages de plusieurs semaines dans des écoles qui te permettront de mieux comprendre tout cela.



Et après, quand j'ai le concours ?




Tu deviens enseignant stagiaire, donc salarié de l'Etat.

Pendant un an, tu vas poursuivre une formation en alternance, d'une part en responsabilité totale dans des classes, et d'autre part, à l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres, école des professeurs des écoles et de collège, lycée) en complétant tes connaissances sur comment les enfants apprennent (didactique) et comment gérer ta classe (pédagogie). Régulièrement des formateurs spécialisés te permettront d'analyser tes pratiques professionnelles afin de les perfectionner.



Et si je veux devenir professeur d'anglais ?




Tout d'abord, tu ne peux être professeur d'anglais qu'en collège et en lycée. Mais à part cette différence c'est presque pareil, si ce n'est que les élèves sont plus âgés (ce qui pose d'autres difficultés de gestion de classe) et que l'enseignement de la matière prend plus de place dans la formation.

Tu seras spécialiste dans ta discipline et non pas polyvalent comme les professeurs des écoles.

Certes ces formations sont perfectibles, d'ailleurs depuis des années les IUFM adaptent leur formation aux exigences ministérielles et proposent des améliorations pour rendre cette formation plus efficace.



Et pourquoi il y a des gens dans la rue qui crient que l'école est en danger ?



Parce que les ministres veulent changer tout cela en supprimant la formation professionnelle en alternance. Si tu as suivi mon explication, tu sais maintenant que tes enseignants ont suivi 5 ans d'études (la dernière en étant salariés), les ministres proposent de ne recruter qu'après 5 ans d'études (niveau master) et d'envoyer les nouveaux enseignants directement dans des classes sans formation professionnelle.

Ils seront donc de meilleurs spécialistes dans un domaine (5 ans d'études universitaires et non 3). Qu'en sera t-il de la polyvalence des enseignants du primaire pour lesquels il n'existe pas de cursus universitaire spécifique ?

Ces nouveaux enseignants seront soi-disant mieux payés en début de carrière mais comme ils commencent à travailler plus tard ils devront travailler plus longtemps (imagine ta maîtresse de maternelle te faisant faire la ronde à 70 ans !)

Plus d'explications sur la réforme dans la rubrique «Réforme de la formation des maîtres : explications» du blog <http://iufmparis.canalblog.com>